

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

PRESENTS : AYZAC Marylène, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, LUCKRAFT Peter, MARCOU Philippe, MAS Grégoire, RENAULT Denis, THOCAVEN Jean-Louis,

ABSENTE EXCUSEE : ZARA Gwenaëlle.

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATIONS :
- Approbation du rapport définitif 2017 de la CLECT
- Approbation du paiement de l'accompagnatrice scolaire et signature d'une convention avec les 4 maires.
- Décision modificative pour changement matériel informatique et complément achat PI
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS :

1° Approbation du rapport définitif 2017 de la CLECT :

Dans le prolongement de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), l'ensemble des Conseils Municipaux doit valider le rapport qui a été établi. Trois délibérations sont à prendre :

Bloc N°1 : détermination des aspects fiscaux liés à 2 fusions

Bloc N° 2 : Transfert des charges liés à la fusion

Bloc N°3 : Transfert de compétence liés à incidence sur attribution de compensation au 1/01/2018

Après consultation des 3 rapports de la CLECT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2° Approbation du paiement de l'accompagnatrice scolaire et signature d'une convention avec les 4 maires :

Le Conseil Départemental n'ayant plus en charge le transport scolaire des enfants, le conseil municipal doit délibérer afin de pouvoir rémunérer la personne qui a été embauchée par la mairie de Lamothe Fenelon. Une convention doit être signée avec les maires du RPI et les frais engagés seront divisés, par trois après déduction de la participation du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal approuve la délibération et autorise Madame le Maire à signer la convention afin de reverser la part de la commune à la mairie de Lamothe Fenelon.

Accord à l'unanimité.

3° Décision modificative pour changement matériel informatique :

Suite à un dysfonctionnement du matériel informatique, le changement a dû être effectué rapidement. Cet investissement n'ayant pas été prévu lors de l'établissement du budget, une décision modificative doit être prise afin de basculer la somme nécessaire de la ligne dépense imprévue à l'investissement matériel informatique. D'autre part la somme prévue pour le renouvellement des poteaux incendie n'étant pas suffisante, une décision modificative doit être établie pour compléter le paiement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les devis demandés par Monsieur Georges GILET à l'entreprise « Les peintures du Lot » ont été réceptionnés. Il s'agit de la mise en peinture de la façade principale de la salle polyvalente ainsi que la mise en peinture des volets, portes et fenêtres, de la mairie.
- Un devis concernant le système de chauffage de la salle polyvalente a été établi par l'entreprise CLER chauffage à granulés ou coquille de noix et un second par climatiseur réversible.
- Madame le Maire souligne que d'autres devis sont en attente et que tous ces travaux devront être rigoureusement examinés en tenant compte des capacités, de la commune à les engager.
- Le 18 octobre une réunion de travail concernant le regroupement des deux RPI : Masclat, Lamothe Fenelon, Fajoles et Anglars Nozac, Milhac, Rouffilhac et St Cir Madelon a eu lieu à Fajoles.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 7 novembre 2017 à Fajoles.
- Un appel de Monsieur PASTOR (inspecteur des Ecoles) à Madame le Maire lui a précisé que n'ayant plus de PEDT la commune ne percevrait plus de fond d'amorçage.
- Une réunion a eu lieu à Vayrac concernant la GEMAPI (distribution de l'eau- découpage des bassins). A compter de 2018 une taxe sera prélevée sur les Impôts Fonciers.
- Monsieur THOCAVEN nous informe de la parution d'un agenda des manifestations culturelles « Qui Quoi Où ? » A disposition en mairie.

QUESTION DIVERSE :

Monsieur THOCAVEN souhaite que des panneaux d'affichages soient apposés dans les quartiers éloignés. Les lieux sont à étudier et les panneaux à confectionner.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire clôture la séance.

Le Maire,



Monique BOUTINAUD